

Bruxelles, le 21 février 2020
(OR. en)

6174/20

JAI 132
ASIM 15
RELEX 138
FRONT 26
FIN 97

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	18 février 2020
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	5660/20
Objet:	Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 24/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Asile, relocalisation et retour des migrants: il est temps de renforcer la lutte contre les disparités entre les objectifs et les résultats" – Conclusions du Conseil (18 février 2020)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 24/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Asile, relocalisation et retour des migrants: il est temps de renforcer la lutte contre les disparités entre les objectifs et les résultats", adoptées par le Conseil (Affaires économiques et financières) lors de sa 3749^e session tenue le 18 février 2020.

CONCLUSIONS DU CONSEIL

sur le

rapport spécial n° 24/2019 de la Cour des comptes européenne

**intitulé "Asile, relocalisation et retour des migrants: il est temps de renforcer la lutte
contre les disparités entre les objectifs et les résultats"**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

1. REMERCIE la Cour des comptes européenne pour son rapport spécial n° 24/2019 intitulé "Asile, relocalisation et retour des migrants: il est temps de renforcer la lutte contre les disparités entre les objectifs et les résultats".
2. PREND ACTE de la grande importance accordée par le rapport spécial à l'asile, à la relocalisation et au retour des migrants.
3. PREND bonne note de toutes les conclusions et recommandations formulées dans le rapport spécial.
4. RAPPELLE qu'en juin 2019, le Conseil a adopté une orientation générale partielle sur la révision de la directive retour visant à accroître l'efficacité des règles internes relatives au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, et qu'il est désormais prêt pour des négociations interinstitutionnelles.
5. RAPPELLE ÉGALEMENT que le Conseil attend avec intérêt la présentation par la Commission de sa proposition pour un nouveau pacte sur la migration et l'asile, et INVITE la Commission à tenir compte des conclusions et des recommandations du rapport spécial lors de l'élaboration de ce nouveau pacte.